



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01

Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org – courriel : snabf@snabf.org

Solidaires
Union syndicale



Un choix responsable pour les retraites : acceptons et prenons date

Le SNABF Solidaires, à l'origine de bon nombre d'acquis sociaux à la Banque (création de la CPM, prise en gestion directe des activités sociales...), a démontré durant toute son histoire, **par sa signature**, sa capacité à obtenir des avancées sociales pour l'ensemble du personnel.

Pourquoi aujourd'hui, accepte-t-il un projet qui peut être considéré par le personnel comme une régression ?

**Ensemble,
nous nous
sommes
battus sur
tous les
fronts**

Dès son annonce, nous avons **combattu** le projet de la Banque par une série d'actions résolues (appels à la grève, AG, pétitions, motions ...). Dans le même temps, nous nous sommes constamment inscrits dans **une logique de négociation**. Nous avons mené **jusqu'au bout cette double démarche**, en appelant à l'action le 8 novembre afin de peser au maximum sur la Banque. En effet, nous ne voulions nous prononcer qu'une fois le projet de la Banque finalisé, contrairement à plusieurs autres organisations syndicales dont le choix était connu avant la dernière réunion du 10 novembre.

Depuis cette date, nous devons choisir entre l'alignement au 1er avril 2007 de notre régime spécial sur celui des fonctionnaires selon les termes du relevé de conclusions et le report à 2008 de la réforme, dans le cadre de la mise à plat programmée de tous les régimes spéciaux.

**Un choix
difficile**

Pour notre organisation, l'objectif a toujours été clair : pérenniser notre Caisse de Réserve et ses spécificités au profit de tous les agents, actuels et futurs et quel que soit leur âge.

En tant que **premier syndicat** à la Banque, notre décision devait également prendre en compte les **conséquences pour le personnel de notre non signature** de la réforme proposée. A défaut d'un accord majoritaire nécessaire pour la validation par la tutelle, **cette réforme** aurait été **de facto reportée à 2008** avec les risques inhérents.

C'est dans ce contexte difficile que nos Instances Nationales ont finalement pris la décision d'accepter le relevé de conclusions.

Ce choix, ne remet pas en cause notre opposition de principe à la loi Fillon que nous avons combattue en 2003 et que nous continuons de dénoncer. Mais nous devons également nous déterminer en fonction de la situation présente et des réalités du moment.

Certains points clé du projet de la Banque ne nous conviennent toujours pas, en dépit des **ultimes concessions que nous avons arrachées après notre appel à la grève du 8 novembre.**

Mais nous avons également **fondé notre choix sur des éléments essentiels qui vont structurer durablement le statut de notre régime de retraites :**

Tout peser
pour se
déterminer

- l'engagement écrit de l'Etat de nous **exclure du périmètre de la réforme de l'ensemble des régimes spéciaux prévue en 2008,**
- **l'engagement concret** pris par la Banque, avec l'accord de l'Etat, sur la **pérennité financière de notre Caisse de Réserve,**
- de **réelles garanties juridiques et financières** permettant enfin de **sécuriser notre complément de retraite, désormais intégré à la pension réglementaire. Les cotisations** sur ce complément de retraite font en outre l'objet d'une **compensation salariale,**
- **l'indexation des pensions sur l'inflation,**
- le maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois. En nous **rapprochant de la Fonction Publique** (5 millions d'agents) nous connaissons désormais les mêmes évolutions. Mais notre régime spécial (environ 14.000 actifs) **ne sera plus isolé comme il l'est aujourd'hui.**

2008 : un
risque réel

Par ailleurs, compte tenu de l'environnement politique et économique ainsi que des attaques récurrentes contre nos « spécificités », nous n'avons **pas voulu exposer le personnel aux risques** d'une réforme de notre régime en même temps que celle des autres régimes spéciaux, avec les conséquences suivantes : **intégration possible au régime général**, statuts différents pour le personnel actuel et les nouveaux entrants, et **en tout état de cause, la disparition de l'exception BDF que constitue la retraite complémentaire non contributive.**

Ni victoire, ni défaite mais la préservation des intérêts fondamentaux du personnel

Notre choix est fait. Cependant, nous savons que nombre d'entre vous souhaitent se prononcer par un vote. **C'est pourquoi nous sommes favorables à une consultation du personnel dans des conditions qui garantissent sa transparence et sa validité.** Nous avons proposé aux autres organisations syndicales d'organiser ensemble et sous l'égide de la CGRP, une consultation permettant à tout le personnel de s'exprimer dans le cadre suivant :

- appel à la consultation lancé par toutes les organisations syndicales,
- taux de participation significatif (au moins 50%),
- engagement de chacune des organisations syndicales de se soumettre au résultat du vote.

La question de nos retraites est un sujet extrêmement important pour chacun d'entre nous. L'expression démocratique et le résultat de la consultation du personnel ne doivent pouvoir souffrir de la moindre contestation. C'est pourquoi, si l'ensemble des organisations syndicales est d'accord pour y participer, nous nous engageons à mettre en place une véritable consultation du personnel, dans les conditions clairement énoncées ci-dessus.

Nous y sommes prêts.